

FAX

LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses, le 28 octobre 2021

DESTINATAIRE(S): In fine

N° DE FAX/RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/21/586

NOMBRE DE PAGES: 4

ÉMETTEUR : Le directeur du centre CEA/Paris-Saclay TÉL. ÉMETTEUR: +33 (0) 1 69 08 77 89

Objet: Déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en annexe la déclaration de l'événement significatif relatif à la non réalisation de la VRP annuelle des installations de protection contre la foudre des groupes électrogènes de secours des tranches 1 et 2 du bâtiment 18 prévue dans les RGSE.

CEA/Paris-Saclay

Etablissement de Saclay

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.

Christian BAILLY Directeur du CEA/Paris-Saclay



Destinataires:

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DTS	01 46 16 44 25
ASN/DEU	01 46 16 44 36
ASN/Division de Paris	01 71 28 46 02
ASN/Division d'Orléans	diffusion par courriel
ASN/DRC	diffusion par courriel
DRIEAT	diffusion par courriel
IRSN/PSN	01 58 35 79 73
IRSN/PSN-EXP/SSRD	diffusion par courriel
CLI FAR	01 47 29 41 70 (et diffusion par courriel)

Copies par courriel:

AG **AGA** CAB-AG HC (secrétariat) DSSN: P. YVON, O. KADOUCH, F. VAUFREY DSSN/SSGC DSSN/SSN DSSN/SPHE CCC IGN **DCOM** DRHRS (secrétariat) DJC DCEPI/CJ (secrétariat) P-SAC/DIR: J.-M. TAILLADE P-SAC/DSPS P-SAC/DSPS/SPRE P-SAC/DSPS/FLS FAR P-SAC/DSPS/SST FAR P-SAC/DSPS/UAI P-SAC/DSST P-SAC/CQSE P-SAC/UCRP CAB-AG/MOA A&D: V. GORGUES, C. RICHET DES/DIR **DES/DDSS** DES/DGCP: D. KIMMEL, F. BALANDREAU, F. CORDIER DES/DDSD/DIR: C. OUDOT, S. LAVARENNE, D. CANAS DES/DDSD/UADF DES/DDSD/UADF/BQSE DES/DDSD/UADF/SEID DES/DDSD/DTPI/S3N CAD/DIR CAD/CSMN MAR/DIR MAR/CSNSQ **GRE/DIR**

DAM/DIF DAM/VA DAM/CESTA CSE P-SAC CSSCT Fontenay-aux-Roses

ANNEXE 1: FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)

<u>Référence</u>: CEA/P-SAC/CCSIMN/21/586 <u>Date</u>: 26/10/2021 Indice: 0

Description					
Site : CEA Paris-Saclay site de					
Etat de l'installation /atelier :	□ en construction□ en fonctionnement□ en arrêt pour maintenan	□ en <i>CDE</i> □ en <i>DEM</i> ce □ autre :			
Activité de l'installation/atelier l'événement :		☐ en maintenance ☐ en essais			
Date et heure de l'événement :	Années 2020 et antérieures	Date et heure de détection : le 23 septembre 2021			
Libellé de l'événement : Non ré	alisation de la VRP annuelle des installa	ations de protection contre la foudre des groupes électrogènes de			
secours des tranches 1 et 2 du	bâtiment 18 prévue dans les RGSE.				
L'événement est-il générique ?	': □ oui	⊠non			
Si oui : site ou activité concerne	és :				
Domaines impactés et critère d	le déclaration correspondant :	□ sûreté			
	Analyse préli				
ont demandé, dans la lettre de suite complémentaire CODEP-OLS-2021-043834 du 23 septembre 2021, de transmettre les justificatifs de réalisation d'une vérification réglementaire foudre sur le bâtiment 93 au cours de l'année 2020 ou, à défaut, de mener une nouvelle vérification dans les meilleurs délais et d'analyser cet écart selon les modalités prévues dans le référentiel (demande A3-1). Les installations de protection contre la foudre situées au bâtiment 93 participent au bon fonctionnement des groupes électrogènes fixes de secours des tranches 1 et 2 du bâtiment 18. Après investigations, il apparaît que le contrôle réglementaire n'a jamais été effectué pour le bâtiment 93, situé en dehors du périmètre de l'INB 165. La non réalisation de ce contrôle constitue un écart aux dispositions citées dans le paragraphe 7.4.2 du chapitre 7 des RGSE, qui stipule la nécessité de vérification annuelle des équipements de protection contre la foudre de l'INB en application de l'arrêté du 31/12/1999. À noter que le bon fonctionnement des groupes électrogènes fixes de secours des tranches 1 et 2 du bâtiment 18 fait l'objet de contrôles réguliers.					
Dátaction de l'ávánement :	 □ action automatique - alarmes □ inspection externe (ASN) □ conduite - constat opérateur □ fortuite - observation individuelle hors procédure □ maintenance 	 essais, contrôles retour d'expérience surveillance, inspection interne réexamen, réévaluation de sûreté autre : 			
origines presumees de	□ causes techniques□ causes humaines□ causes organisationnelles	□ agressions externes□ autre :			
To addict to the total title to a district to the total title title to the total title tit title tit					
Fonctions de sûreté impactées :	☐ criticité/réactivité☐ confinement☐ refroidissement	✓ fonctions supports✓ perte ou découverte de source radioactive			

Conséquences sur les personnes : ⊠ al contamination radiologique	ucune 🗆 évacuation sanitaire 🔲 contamination	e chimique	☐ blessure☐ contamination microbiologique	
Conséquences réelles :				
Aucune.				
Une VRP a été réalisée le 11/10/2021 attestant que le paratonnerre est en bon état de fonctionnement et qu'il n'a jusqu'à présent jamais				
été frappé par la foudre.	, ,			
De plus, les groupes électrogènes fixes o	le secours sont régulièrement	visités à l'	occasion des opérations de maintenance préventive et	
leur bon fonctionnement fait l'objet de CEP. Au cours des années 2020 et 2021, il n'a pas été relevé d'écarts sur ces groupes, induits				
par un manque de protection contre les effets de la foudre.				
<u>Conséquences potentielles</u> :				
Aucune.				
Les deux groupes électrogènes fixes (GEF) de secours sont protégés des effets directs ou indirects de la foudre par un paratonnerre				
installé sur un pylône à proximité du b	âtiment 93. La non réalisation	n de la V	RP annuelle pourrait conduire à ne pas détecter un	
dysfonctionnement du paratonnerre. Un	tel dysfonctionnement pourrait	avoir com	ime conséquence, dans l'hypothèse d'un impact de de	
foudre sur le bâtiment abritant les GEF,	l'inopérabilité de ces GEF, et d	donc de l'a	alimentation secourue des tranches 1 et 2 du bâtiment	
18, en cas de coupure de l'alimentation r	normale.			
,	•		s sont mises en œuvre en cas de perte de l'alimentation	
secourue, permettant leur remplacement	par le raccordement d'un grou	upe électro	ogène mobile du site.	
<u>Mesures correctives immédiates</u> :				
Réalisation de la VRP annuelle du parate				
Actions entreprises pour éviter le renouv				
Deux actions ont été réalisées à l'heure à				
			érification à réaliser (complète ou non).	
 L'intégration du paratonnerre dans la tournée du bâtiment 18, par l'ajout d'un commentaire dans le rapport GMAO de cette tournée. 				
État final de l'installation et du matériel co				
Le paratonnerre situé au bâtiment 93 est				
	Proposition de classeme	ent de l'év		
		 Au titre de la radioprotection 		
Classement de base proposé : 0			Classement de base proposé:	
	Eléments de classement : Absence de conséquences réelles et Facteur supplémentaire éventuel :			
potentielles significatives				
Facteur supplémentaire éventuel /				
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé : 0 Classement INES proposé :		ent INES proposé :	
Communication externe				
Une communication externe est-elle envi			□oui ⊠ non	
Si oui : par qui ?				
	Responsable à contacter po	our plus d		
Nom : DE CHALDEE D'ABBAS	Prénom : Michel		Fonction : Chef de la CCSIMN	
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39		Mel: michel.dechaldeedabbas@cea.fr	
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant				
Nom : BAILLY	Prénom : Christian		Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay	
Signature :	//			